

**Motion de MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste:
«Invasion des scooters en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 mars 2002)

MOTION

Considérant:

- la coexistence parfois difficile des différents modes de transport (voitures, camions, transports collectifs, piétons, cyclistes, etc.) en milieu urbain, surtout lorsque l'espace est restreint;
- le fait que certains modes de transport sont forcément plus vulnérables en cas d'accident, en particulier les piétons et les cyclistes;
- le fait que les cyclistes et les piétons ont besoin d'espaces réservés pour leur sécurité, car les véhicules motorisés représentent une menace réelle pour eux;
- l'augmentation du nombre de deux-roues motorisés circulant en ville de Genève, en particulier de la catégorie des scooters;
- le fait que, sans intervention des forces de l'ordre, les scooters ont une forte tendance à venir envahir les pistes cyclables et à stationner sur les trottoirs;
- le fait qu'ils sont notoirement plus polluants que les voitures en ce qui concerne certains gaz toxiques;
- la responsabilité de la Ville de Genève pour la sécurité des différents usagers de la route sur son territoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

1. de faire, dès que possible, un rapport détaillé sur l'évolution du nombre de cyclistes sur les trottoirs;
2. d'adopter des mesures de sensibilisation aux dangers spécifiques liés à la circulation des cyclistes sur les trottoirs et de prévention de ceux-ci ainsi que des mesures efficaces permettant d'assurer la sécurité des piétons;
3. de réprimer les cas d'infractions résultant de l'utilisation des trottoirs par les cyclistes.